

Axe 3	Mobiliser tous les acteurs
Mesure 35	Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue
Ministères et opérateurs pilotes	<p>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) /Appui MTECT/DEB</p> <p>Ministère de la transformation et de la fonction publique – Délégation interministérielle de l'encadrement supérieur de l'Etat (Disee)/ Institut national du service public (INSP)</p> <p>Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) – Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)</p> <p>Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – Direction générale de l'enseignement et de la recherche Office français de la biodiversité (OFB)</p>
Autres ministères et opérateurs impliqués	<p>Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'insertion (MTPEI)</p> <p>Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse (MENJ)</p> <p>Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA)</p> <p>Ministère de la Culture (MC) – Direction générale des patrimoines et de l'architecture – Service du patrimoine – SDMHSP – Bureau de l'expertise et des métiers & Secrétariat général – Mission transition écologique et développement durable – Haute-fonctionnaire transition écologique et développement durable</p> <p>Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)</p> <p>Ministère de l'Economie, des finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MESFIN)</p> <p>Ministère des Armées (MINARM),</p> <p>Ministère de l'Intérieur et des outre-mer (MIOM)</p> <p>L'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM)</p> <p>L'Institut National du Service Public (INSP)</p> <p>L'Institut National des Etudes Territoriales (INET)</p> <p>Météo France</p> <p>L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)</p> <p>Réseaux : membres de l'A-IGEco, responsables de formations, OFB, réseau des conseillers des Services Publics Régionaux de l'Orientation et de la Formation, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)</p>
Contexte/enjeux	<p>La qualité de l'environnement et du bien-être arrive aujourd'hui très largement en tête des premières préoccupations de la population. Il devient ainsi nécessaire pour tous les acteurs d'être formés, en particulier ceux au contact des citoyens ou travaillant sur des projets de développement de territoires engagés dans la transition écologique. La mesure vise donc à intégrer la biodiversité et la lutte contre le changement climatique dans l'ensemble des formations continues, notamment celle des corps administratifs et techniques de la fonction publique de l'État et des</p>

	<p>collectivités. Elle vise également la formation des enseignants-chercheurs des universités et des écoles à la transition écologique et au développement pour faciliter la mise en œuvre des recommandations du rapport Abbadie/Jouzel remis en 2022 à la ministre de l'ESRI, qui prévoit la mise en place d'un cycle de formation de base à destination de tous les étudiants de niveau premier cycle universitaire, quel que soit leur domaine de formation.</p> <p>Face aux enjeux environnementaux, à l'inertie du changement de pratiques et des modifications structurelles de l'offre et de la demande pour ces métiers et à la propagation encore trop lente de création d'emplois favorables à la biodiversité à d'autres secteurs d'activités, il apparaît crucial de promouvoir le capital humain tourné vers la protection et la conservation de la biodiversité au sein du tissu économique et du secteur public. La formation et l'éducation aux enjeux de biodiversité tout au long de la vie peuvent permettre un changement de paradigme, dans la mesure où toute action en termes de recherche de profit dans une entreprise, ou d'efficacité dans les administrations, doit être associée à un impact sur la biodiversité.</p> <p>La mesure vise, en plus de la formation continue, à promouvoir et développer les métiers de la biodiversité (métiers directs et indirects) actuellement peu structurés et peu lisibles. Elle vise à mieux connaître les métiers et les formations correspondantes, à les structurer et les qualifier afin de répondre à un besoin d'adéquation entre les formations et les besoins des professionnels. L'amélioration de la visibilité et de la reconnaissance de ces métiers sera également nécessaire afin d'attirer des jeunes talents et d'assurer l'excellence des filières impactant la biodiversité.</p>
<p>Action 1</p> <p>Pilote : OFB</p> <p>Appui : ONISEP</p>	<p>Objectif : Structurer la filière des métiers de la biodiversité en les promouvant et en informant sur les formations initiales et continues pour y accéder</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un observatoire des métiers. Il décrira les métiers biodiversité cœur et annexes, les formations nécessaires pour accéder à ces métiers et un suivi quantitatif des emplois biodiversité. - Finaliser et diffuser un annuaire des formations initiales en ingénierie écologique. Un annuaire des formations initiales en lien avec les métiers de la biodiversité sera réalisé en 2025 et intégré dans le référentiel de « Parcoursup ». - Cartographier et diffuser un annuaire des formations continues Cette cartographie permettra d'identifier les organismes de formation proposant une offre de formation biodiversité, les cibles, les thématiques et les métiers intégrant la biodiversité quel que soit le secteur d'activités. - Identifier et certifier les blocs de compétences biodiversité dans le répertoire national de la certification professionnelle ou le répertoire spécifique.

- Construire des parcours de formation à destination des professionnels de la biodiversité et de certaines filières notamment, Urbanisme et aménagement de territoires, sport de nature, énergie, pêche et si possible tourisme (éducateurs sportifs dans les activités de pleine nature (APPN), guides touristiques ou accompagnateurs nature...).

- Appuyer les stratégies régionales de la biodiversité pour qu'elles intègrent des dispositions en faveur des emplois de la biodiversité, notamment au travers des chartes régionales d'engagement en faveur de la biodiversité.

La structuration d'une filière biodiversité, la promotion et la valorisation des métiers et formations biodiversité ne pourra se faire sans les Régions et les Agences régionales de la biodiversité (ARB). La Dynamique créée avec ces acteurs viendra en appui aux stratégies régionales de la biodiversité et surtout via l'intégration d'engagements en faveur des emplois biodiversité notamment à travers les chartes régionales d'engagement en faveur de la biodiversité.

- Développer une campagne pluriannuelle et partenariale de sensibilisation aux métiers de la biodiversité qui mobilisera différents partenariats et s'appuiera sur des échanges avec l'ensemble des acteurs concernés : professionnels, formateurs, structures expertes, ministères et OFB.

Les contenus de communication s'appuieront sur les travaux préalables de caractérisation des métiers mais aussi de leurs évolutions, notamment liées au numérique. Le déploiement de la campagne se fera via la participation régulière aux événements liés à la formation à destination de la jeunesse ainsi que sur les événements professionnels (AdNatura, Salons de l'étudiant, Educ@tech, Salon du lycéen et de l'étudiant, Forum Post bac, Salon de l'Enseignement supérieur, Salon Aventure des métiers). Les professionnels (réseaux membres de l'A-IGeco, responsables de formations, OFB, réseau des conseillers des Services Publics Régionaux de l'Orientation et de la Formation...) seront fortement impliqués dans les actions d'animation afin de structurer et renforcer les liens avec les acteurs de la formation.

Indicateur(s) avec valeur cible :

⇒ Mise à disposition d'une cartographie des métiers de la biodiversité et des formations initiales et continues pour y accéder

⇒ Nombre de secteurs d'activité liés à la biodiversité qui se sont développés avec une cible de 5 (professionnels de la biodiversité (dont filière du Génie écologique), urbanisation et aménagement des territoires, sport de nature, énergie, pêche, tourisme éventuellement) ;

⇒ Nombre de Régions ayant intégrées le développement des emplois de la biodiversité dans les projets territoriaux et leur Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internalisation avec une cible d'au moins 3 Régions

<p>Action 2</p> <p>Pilote : Ministère de la transformation et de la fonction publiques/ Délégation interministérielle de l'encadrement supérieur de l'Etat (Diese)/ Institut national du service public (INSP) Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)/ Sous-direction du recrutement, des compétences et des parcours professionnels</p>	<p><u>Objectif</u> : Formation de tous les agents de l'Etat à la transition écologique</p> <p><i>[Action également incluse dans la mesure 27 sur l'exemplarité de l'Etat]</i></p> <p><u>Description de l'action</u> :</p> <p>Le plan de formation des agents de l'Etat vise à former 200 DAC en 2022 aux enjeux de la transition écologique 25 000 cadres d'ici fin 2024 et l'ensemble des 2,5 millions agents d'ici 2027.</p> <p>Cette formation contient un volet sur la préservation de la biodiversité avec au moins un atelier de sensibilisation aux enjeux et un atelier de mise en œuvre des leviers de la transition écologique portant chacun sur les trois crises écologiques.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de cadres supérieurs formés aux deux ateliers, par ministère ; ⇒ Nombre d'animateurs internes formés aux deux ateliers, par ministère ; ⇒ Taux de satisfaction des cadres supérieurs
<p>Action 3</p> <p>Pilote : MINARM/DTIE</p>	<p><u>Objectif</u> : Renforcer les ressources humaines et la formation au sein de la filière environnement des Armées</p> <p><u>Description de l'action</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion des parcours « environnement » déployés au sein des Armées <p>Le ministère des Armées gère près de 275 000 hectares qui ont été particulièrement préservés, notamment de l'urbanisation ou d'une exploitation intensive. Ces terrains abritent une biodiversité souvent plus riche que les terrains civils. La conservation de ces espaces est un enjeu majeur pour la cohérence et la pérennité du réseau des aires protégées en France et la préservation de la biodiversité en général.</p> <p>En formalisant sa « Stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 », le ministère des Armées s'engage dans une politique visant à réduire au maximum son impact sur les espaces naturels, dans le respect de la législation, en cohérence avec ses autres politiques connexes (Stratégie ministérielle de performance énergétique, Stratégie immobilière...) et en veillant à préserver la capacité opérationnelle des armées.</p> <p>Parmi les 4 objectifs de la Stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité, l'objectif 3 prévoit une mesure 11 pour « Renforcer les ressources humaines et la formation au sein de la filière environnement » qui compte environ 650 chargés d'environnement. Cette mesure prévoit de concevoir un programme de formation biodiversité pour les ADS et le partage des bonnes pratiques et des connaissances et organiser sa mise en œuvre (pilotes : DTIE/DRH-MD)</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible</u> :</p>

	<p>⇒ Nombre de chargés environnement formés à la réglementation (Natura 2000, ERC...) avec une cible de 200 d'ici 2028</p> <p>⇒ Nombre de soldats informés avec une cible de 10 000 d'ici 2028</p>
<p>Action 4</p> <p>Pilote : MESR/ Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)</p>	<p>Objectif : Former les enseignants-chercheurs des universités et des écoles à la transition écologique et au développement durable.</p> <p><u>Description de l'action :</u> Il est nécessaire que les formateurs soient eux-mêmes formés, et en nombre suffisant, pour permettre le déploiement de l'offre de formation à l'attention de tous les étudiants de niveau 1^{er} cycle universitaire. Pour cela, et quelle que soit la spécialité, un dispositif de formation ciblé sur les enseignants porteurs de cette offre dédiée sera mis en place.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u> ⇒ Nombre d'enseignant-chercheurs des universités et des écoles formés à la transition écologique et au développement durable avec pour objectif que d'ici 2024, tous les enseignants-chercheurs des universités et des écoles qui portent l'offre de formation à l'attention des étudiants de niveau 1^{er} cycle universitaire soient formés</p>
<p>Action 5</p> <p>Pilote : OFB avec appui ANCT, ADEME et FNCAUE</p>	<p>Objectif : Renforcer l'offre de formation continue à destination des élus.</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> Un dispositif de formation et de sensibilisation de 30 000 élus sera mis en place à partir du 2023. Il s'adresse en priorité aux maires. Il pourra également accueillir les élus des départements.</p> <p>Partant des contextes locaux, la formation a pour objectif de montrer les conséquences concrètes du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité et d'identifier les leviers d'actions adaptés. Des actions de formation biodiversité à destination des élus seront portées par les Agences régionales de la biodiversité (ARB), particulièrement celles d'Occitanie, Bourgogne Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur. D'autres cibleront les élus pour prendre en compte le nouveau référentiel alliant énergie-climat avec ressources-eau-biodiversité.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u> ⇒ Nombre d'élus (maires ou élus départementaux) formés aux enjeux biodiversité/climat avec pour objectif que tous les maires de France (ou élus départementaux) soient formés aux enjeux biodiversité/climat</p>
<p>Action 6</p> <p>Pilotes : Office Français de la Biodiversité (OFB) Avec appui de l'École Nationale de la Magistrature (ENM), l'Institut</p>	<p>Objectif : Former les futurs cadres dirigeants des collectivités territoriales et les magistrats à la biodiversité</p> <p><u>Description de l'action :</u> Lancement d'un partenariat pluriannuel de l'OFB avec l'École Nationale de la Magistrature (ENM), l'Institut National du Service Public (INSP), l'Institut National des Etudes Territoriales (INET) sur les questions de formation initiale et continue.</p>

<p>National du Service Public (INSP), l'Institut National des Etudes Territoriales (INET)</p>	<p>Depuis plusieurs années, des actions communes avec l'INET et l'ENM sont menées pour former à la biodiversité les futurs cadres dirigeants des collectivités territoriales et les magistrats.</p> <p>Une convention cadre entre le CNFPT et l'OFB organise depuis 2020 le cadre de l'action commune avec l'INET. Elle sera reconduite fin 2023 pour 3 ans. De nombreuses actions partenariales ENM/OFB sont menées sans couverture conventionnelle. Un projet de convention de coopération valorisant l'existant et construisant l'avenir sera lancé en 2023.</p> <p>Au regard des enjeux de formation initiale et continue sur la biodiversité des cadres dirigeants de l'Etat, l'OFB lancera dès 2023 une réflexion commune avec l'INSP sur la construction d'un projet de coopération associant les deux établissements.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u> ⇒ Défini après mise en place de la convention cadre</p>
<p>Action 7</p> <p>Pilote : Office Français de la biodiversité (OFB)/ Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)</p>	<p><u>Objectif</u> : Former les agents des collectivités territoriales aux enjeux de la biodiversité</p> <p><u>Description de l'action :</u> Il s'agit de tester en 2024 un module de formation généraliste sur les enjeux de la biodiversité à destination de tous les agents des collectivités de la Région Occitanie en lien avec la Délégation régionale du CNFPT Occitanie et l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie.</p> <p>Le module sera ensuite déployé dans les autres Régions par les délégations régionales du CNFPT.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u> ⇒ Nombre d'agents ayant suivi le module de formation avec pour cible 3 millions d'agents des collectivités territoriales d'ici 2030</p>
<p>Action 8</p> <p>Pilote : MIMER/DGAMPA</p>	<p><u>Objectif</u> : Intégrer les enjeux environnementaux dans les formations continues de la pêche maritime</p> <p><u>Description de l'action :</u> Réaliser un diagnostic de l'intégration des enjeux environnementaux en lien avec l'activité de pêche au sein des enseignements de la formation continue suivi de la création d'outils (de type module facultatif) sur les interactions entre les activités de pêche et le milieu marin.</p> <p>La formation continue est la voie de formation majoritaire dans le secteur des pêches. Ces formations sont multiples, allant de la formation minimale obligatoire (Certificat Matelot Pont) à des formations plus qualifiantes permettant d'évoluer en responsabilité à l'instar des formations de Capitaine 200 ou encore de Patron de pêche. Les professionnels se formant via la formation continue sont soit des personnes en reconversion professionnelle, soit des professionnels en activité souhaitant se former pour évoluer dans leur carrière.</p> <p>Il s'agit de réaliser un diagnostic de l'intégration des enjeux environnementaux en lien avec l'activité de pêche au sein des enseignements de la formation continue suivi de la création d'outils (de type</p>

	<p>module facultatif) sur les interactions entre les activités de pêche et le milieu marin. Ce module pourrait être enseigné dans le cadre de labellisation de pêche durable avec rédaction de référentiel et supports pédagogiques de ce nouveau module.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <p>⇒ Réalisation du diagnostic et proposition d'un module de formation le cas échéant</p>
<p>Action 9</p> <p>Pilote : MTECT/DEB</p>	<p>Objectif : Former un réseau de naturalistes et d'agriculteurs engagés dans la préservation de la biodiversité en milieu agricole.</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <p>L'action consiste à faire avancer la prise en compte des enjeux de la biodiversité en milieu agricole et à permettre aux naturalistes de comprendre la réalité du travail des agriculteurs en favorisant la rencontre et les échanges entre les naturalistes et des agriculteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la coopération entre l'OFB et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MASA – Direction de la recherche et de l'enseignement) permettant de renforcer l'intégration de la biodiversité dans l'enseignement agricole. - Formation d'un réseau de naturalistes et d'agriculteurs engagés dans la préservation de la biodiversité en milieu agricole. <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <p>⇒ Formation d'un réseau de naturalistes et d'agriculteurs engagés dans la préservation de la biodiversité en milieu agricole</p>
<p>Action 10</p> <p>Pilote : OFB</p>	<p>Objectif : Intégrer la biodiversité dans les formations du secteur de l'aménagement et de l'urbanisme et de l'immobilier</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <p>Le secteur d'aménagement et d'urbanisme constitue un facteur majeur de pression sur la biodiversité. L'intégration de la biodiversité dans la formation initiale et continue des professionnels et futurs professionnels de ce secteur est un levier efficace pour limiter ces pressions.</p> <p>L'action consiste en l'identification d'acteurs (branches professionnelles, organismes de formation initiale et continue, opérateurs de compétences...), le développement de parcours de formation tenant de la biodiversité, la construction de la ressource formative (contenus pédagogiques) et la mise en place et l'animation d'un réseau d'experts/formateurs.</p> <p>Il s'agit également de promouvoir et déployer des formations existantes à destination des professionnels du secteur (ex. formation nature en ville et Mooc entreprises et biodiversité pilotés par la LPO).</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de programmes de formation initiale intégrant la biodiversité et la lutte contre le changement climatique ⇒ Nombre de filières impactantes bénéficiant de formations biodiversité/climat

	<p>⇒ Nombre de secteurs d'activité liés à la biodiversité qui se sont développés</p> <p>⇒ Nombre participants au MOOC Biodiversité et entreprises</p>
<p>Action 11</p> <p>Pilote : Ministère de la Culture</p> <p>Appui : OFB</p>	<p><u>Objectif</u> : Former à la biodiversité les artistes et les professionnels de la culture</p> <p><u>Description de l'action</u> :</p> <p>En lien avec l'AFDAS et les autres grands acteurs de la formation continue du secteur culturel (INP, Ecole de Chaillot, Ecole du Louvre, écoles nationales supérieures d'architecture...), des parcours de formation professionnelle continue seront développés dans l'ensemble des professions culturelles et artistiques.</p> <p>A titre d'exemple, un guide destiné aux professionnels de l'audiovisuel (cinéma, télévision, publicité) sur le tournage en milieu naturel est développé par Ecoprod et Audiens, avec l'appui du Ministère de la Culture et du CNC.</p> <p><u>Indicateur et valeur cible</u> :</p> <p>⇒ Mise à disposition d'un catalogue de formation continue Biodiversité / culture</p>

Mots-clés		
<p>Pression IPBES</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Changement d'usage des terres et des mers <input checked="" type="checkbox"/> Surexploitation des ressources naturelles <input checked="" type="checkbox"/> Dérèglement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Pollutions de l'eau, des sols et de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Espèces exotiques envahissantes 	<p>Cible Cadre mondial</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> C01 Aménagement du territoire <input type="checkbox"/> C02 Restauration <input type="checkbox"/> C03 Aires protégées <input type="checkbox"/> C04 Conservation et restauration des espèces <input type="checkbox"/> C05 Surexploitation <input type="checkbox"/> C06 Espèces exotiques envahissantes <input type="checkbox"/> C07 Pollutions <input type="checkbox"/> C08 Changement climatique <input type="checkbox"/> C09 Utilisation durable des espèces sauvages <input type="checkbox"/> C10 Agriculture, aquaculture, pêche, sylviculture 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> C11 Solutions fondées sur la nature <input type="checkbox"/> C12 Nature en ville <input type="checkbox"/> C13 Partage des avantages <input checked="" type="checkbox"/> C14 Politiques publiques <input type="checkbox"/> C15 Entreprises <input type="checkbox"/> C16 Citoyens <input type="checkbox"/> C17 Biosécurité <input type="checkbox"/> C18 Incitations <input type="checkbox"/> C19 Financements <input checked="" type="checkbox"/> C20 Mobilisation et renforcement des capacités <input checked="" type="checkbox"/> C21 Connaissance <input type="checkbox"/> C22 Société inclusive <input type="checkbox"/> C23 Egalité femmes hommes
<p>Public Cible</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Opérateurs de l'Etat <input checked="" type="checkbox"/> Régions <input checked="" type="checkbox"/> Départements <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Communes <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises <input checked="" type="checkbox"/> Acteurs financiers <input checked="" type="checkbox"/> Associations et fédérations <input checked="" type="checkbox"/> Citoyens 	<p>Milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Mers et océans <input checked="" type="checkbox"/> Littoral et zones côtières <input checked="" type="checkbox"/> Eau douce <input checked="" type="checkbox"/> Montagne <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Milieu urbain <input checked="" type="checkbox"/> Milieu agricole <input checked="" type="checkbox"/> Zones humides <input checked="" type="checkbox"/> Sols 	<p>Outre-mer</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) <input checked="" type="checkbox"/> Ministère de la transformation et de la fonction publique – Délégation interministérielle de l'encadrement supérieur de l'Etat (Diese)/ Institut national du service public (INSP) <input checked="" type="checkbox"/> Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) – Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) <input checked="" type="checkbox"/> Office français de la biodiversité (OFB) <input checked="" type="checkbox"/> Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'insertion (MTPEI)

		<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) <input checked="" type="checkbox"/> Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) <input checked="" type="checkbox"/> Ministère de la Culture (MC) <input checked="" type="checkbox"/> Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) <input checked="" type="checkbox"/> Ministère de l'Économie, des finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MESFIN) <input checked="" type="checkbox"/> Ministère des Armées (MINARM), <input checked="" type="checkbox"/> L'Office français de la biodiversité (OFB) <input checked="" type="checkbox"/> L'École Nationale de la Magistrature (ENM) <input checked="" type="checkbox"/> L'Institut National du Service Public (INSP) <input checked="" type="checkbox"/> L'Institut National des Etudes Territoriales (INET) <input checked="" type="checkbox"/> Météo France <input checked="" type="checkbox"/> L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), <input checked="" type="checkbox"/> Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux : membres de l'AI-Eco, responsables de formations, OFB, réseau des conseillers des Services Publics Régionaux de l'Orientation et de la Formation
--	--	--

Calendrier (jalons)

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1 Structurer la filière des métiers de la biodiversité <i>Cartographie et promotion de l'offre de formation continue et des métiers biodiversité</i>			Réalisation de Biodiversité	Réalisation de cartographie de l'offre et des métiers Biodiversité		Mise en place d'observatoire métiers et d'un code NAF biodiversité		
Action 1 Structurer la filière des métiers de la biodiversité <i>Finalisation et diffusion d'un annuaire des formations initiales en ingénierie écologique</i>		Finalisation de l'Annuaire	Diffusion de l'annuaire et intégration dans le référentiel de Parcoursup			Diffusion et promotion continues de l'annuaire		
Action 1 Structurer la filière des métiers de la biodiversité <i>Appui aux stratégies régionales de la biodiversité</i>			Intégration des chartes régionales d'engagement en faveur de la biodiversité					
Action 1 Structurer la filière des métiers de la biodiversité <i>Développement d'une campagne pluriannuelle de sensibilisation</i>					Coordination et déploiement d'une campagne de sensibilisation			
			Organisation des salons des métiers de la biodiversité : A minima, un salon tous les 2 ans					
			Et dès 2024, une mise en visibilité croissante des métiers de la biodiversité au salon de l'Etudiant à Paris et en Régions, ainsi qu'au salon « Studyrama »					
Action 2 Formation de tous les agents de l'Etat à la transition écologique			Former les 25 000 cadres supérieurs de l'Etat en administration centrale et en région, à travers un déploiement de la formation dans chaque ministère.					
			Déploiement de la formation de l'ensemble des 2,5 millions d'agents de l'Etat					
Action 3 Renforcer les ressources humaines et la formation au sein de la filière environnement des Armées			Formation de 200 chargés d'environnement à la réglementation					

Action 4 Former les enseignants-chercheurs des universités et des écoles à la transition écologique et au développement durable	Former les formateurs					
Action 5 Renforcer l'offre de formation continue à destination des élus.	Mise en place et déploiement d'un parcours de formation pour 30000 élus	Déploiement du parcours de formation				
Action 6 Former les futurs cadres dirigeants des collectivités territoriales et les magistrats à la biodiversité	Mise en place d'une coopération OFB-INSP et OFB/ENIM	Mise en œuvre de la formation				
Action 7 Former les agents des collectivités territoriales aux enjeux de la biodiversité		Test du module de formation généraliste sur les enjeux de la biodiversité à destination de tous les agents des collectivités de la Région	Déploiement par la CNFPT du module dans toutes les Régions en Métropole et OM			
Action 8 Intégration des enjeux environnementaux dans les formations continues de la pêche maritime		Diagnostic et intégration des enjeux environnementaux	Poursuite de la mise en œuvre			

<p>Action 9 Former un réseau de naturalistes et d'agriculteurs engagés dans la préservation de la biodiversité en milieu agricole</p>								
<p>Action 10 Intégrer la biodiversité dans les formations du secteur d'aménagement et d'urbanisme et de l'immobilier</p>	<p>Intégration de modules biodiversité dans les parcours de formation continue du secteur d'aménagement et d'urbanisme</p> <p>Déploiement du MOOC LPO/OFB/MEDEF</p>							
<p>Action 11 Former à la biodiversité les artistes et les professionnels de la culture</p>								